EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	20

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PICHOT-DUCLOS, Conseiller délégué.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD, Gilles CHABRIER.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Approbation du compte financier unique BUDGET CAMPING 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du BUDGET CAMPING pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique du BUDGET CAMPING 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_020_2025-BF
A G E D I

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

APPROUVE le Compte Financier Unique du BUDGET CAMPING 2024.

DONNE TOUS POUVOIRS à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le conseiller délégué

Christian PICHOT-DUCLOS

Le Secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_020_2025-BF
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	20

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PICHOT-DUCLOS, Conseiller délégué.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD, Gilles CHABRIER.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Approbation du compte financier unique BUDGET LOGEMENTS ANCIENNE ECOLE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du BUDGET LOGEMENTS ANCIENNE ECOLE pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique du BUDGET LOGEMENTS ANCIENNE ECOLE 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_021_2025-BF
A G E D I

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

APPROUVE le Compte Financier Unique du BUDGET LOGEMENTS ANCIENNE ECOLE 2024.

DONNE TOUS POUVOIRS à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le conseiller délégué

Christian PICHOT-DUCLOS

Le Secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_021_2025-BF
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	20

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PICHOT-DUCLOS, Conseiller délégué.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD, Gilles CHABRIER.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Approbation du compte financier unique BUDGET LOTISSEMENT LA GRANGE TUILEE (2) 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du BUDGET LOTISSEMENT LA GRANGE TUILEE (2) pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique du BUDGET LOTISSEMENT LA GRANGE TUILEE (2) 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_022_2025-BF
A G E D I

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

APPROUVE le Compte Financier Unique du BUDGET LOTISSEMENT LA GRANGE TUILEE (2) 2024.

DONNE TOUS POUVOIRS à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le conseiller délégué

Christian PICHOT-DUCLOS

Le Secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_022_2025-BF
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	20

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PICHOT-DUCLOS, Conseiller délégué.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD, Gilles CHABRIER.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Approbation du compte financier unique BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique du BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_019_2025-BF
A G E D I

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

APPROUVE le Compte Financier Unique du BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2024.

DONNE TOUS POUVOIRS à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le conseiller délégué

Christian PICHOT-DUCLOS

Le Secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_019_2025-BF
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	20

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PICHOT-DUCLOS, Conseiller délégué.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD, Gilles CHABRIER.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Approbation du compte financier unique BUDGET PRINCIPAL 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du BUDGET PRINCIPAL pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique du BUDGET PRINCIPAL 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_018_2025-BF
A G E D I

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

APPROUVE le Compte Financier Unique du BUDGET PRINCIPAL 2024.

DONNE TOUS POUVOIRS à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le conseiller délégué

Christian PICHOT-DUCLOS

Le Secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_018_2025-BF
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Affectation du résultat du BUDGET PRINCIPAL 2024

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024, du BUDGET PRINCIPAL 2024.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_006_2025-BF
A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- DECIDE D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	442 055,24
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**442 055,24**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-165 511,80
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	501 027,93
Besoin de financement F. = D. + E.	**0,00**
AFFECTATION =C. = G. + H.	**442 055,24**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	**165 511,80**
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	**276 543,44**
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le Secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_006_2025-BF
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Affectation du résultat du BUDGET CAMPING 2024

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024, du BUDGET CAMPING.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_007_2025-BF
A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- DECIDE D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement A. Résultat de l'exercice **précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)** B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) **C Résultat à affecter** **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	2 083,35 2 054,42 **4 137,77**
Solde d'exécution de la section d'investissement D. Solde d'exécution cumulé d'investissement **(précédé de + ou -)** D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) **(précédé du signe + ou -)** Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00 0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	**0,00**
AFFECTATION =C. = G. + H.	**4 137,77**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	**4 137,77**
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	**0,00**
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le Secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_007_2025-BF
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Affectation du résultat du BUDGET LOGEMENTS ANCIENNE ECOLE MATERNELLE 2024

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024, du BUDGET LOGEMENT ANCIENNE ECOLE MATERNELLE.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_008_2025-BF
A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- DECIDE D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	38 627,25
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**38 627,25**
Solde d'exécution de la section d'investissement D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-57 955,26
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	**57 955,26**
AFFECTATION =C. = G. + H.	**38 627,25**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	**38 627,25**
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	**0,00**
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le Secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_008_2025-BF
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Affectation du résultat du BUDGET LOTISSEMENT GRANGE TUILEE (2) 2024

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024, du BUDGET LOTISSEMENT GRANGE TUILEE.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_009_2025-BF
A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- DECIDE D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-69 168,33
C Résultat à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**-69 168,33**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-86 723,70
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	**86 723,70**
AFFECTATION =C. = G. + H.	**0,00**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	**0,00**
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	**0,00**
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	**-69 168,33**

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le Secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_009_2025-BF
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Affectation du résultat du BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2024

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024, du BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2024.

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_010_2025-BF
A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- DECIDE D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 393,77
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	0,00
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	**5 393,77**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-15 747,99
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	2 650,45
Besoin de financement = e + f	**13 097,54**
AFFECTATION (2) = d.	**5 393,77**
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	**0,00**
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	**5 393,77**
3) Report en exploitation R 002 **Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00**	**0,00**
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le Secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_010_2025-BF
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Vote des budgets primitifs **2025**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différents budgets primitifs de la commune pour **2025**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE ainsi qu'il suit les différents budgets primitifs de l'exercice **2025**, s'équilibrant comme suit :

- BUDGET COMMUNE - VOTE = Pour : 21 - Abstention : 0

Section de fonctionnement : 2 952 176.44 €
Section d'investissement : 2 090 581.50 €

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_015_2025-BF
A G E D I

- BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - VOTE = Pour : 21 - Abstention : 0

Section d'exploitation : 405 377.65 €
Section d'investissement : 461 371.67 €

- BUDGET CAMPING - VOTE = Pour : 21 Abstention : 0

Section de fonctionnement : 34 636.23 €
Section d'investissement : 12 000.00 €

- BUDGET DES LOGEMENTS DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE - VOTE = Pour : 21 Abstention : 0

Section de fonctionnement : 123 500.00 €
Section d'investissement : 113 277.25 €

- BUDGET LOTISSEMENT - VOTE = Pour : 21 Abstention : 0

Section de fonctionnement : 708 027.76 €
Section d'investissement : 759 875.23 €

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_015_2025-BF
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	20

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PICHOT-DUCLOS, Conseiller délégué.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD, Gilles CHABRIER.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET: Compte administratif 2024 approbation des états de sections

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L 2412-1 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal établit *(alors)* un état spécial annexé au budget de la commune, dans lequel sont retracées les dépenses et les recettes de la section ».

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_005_2025-BF
A G E D I

Sur la commune, on dénombre les biens de sections répartis comme suit :

- Section de Murat, Cilhols et de Nozerolles
- Section de Murat, Laborie et La Chapelle d'Alagnon
- Section d'Ezoldebeau et de la Grange Tuilée
- Section de l'Héritier
- Section de Murat et Albepierre
- Section de la Chevade La Denterie
- Section de La Chevade Brugiroux Entremont
- Section de La Chevade La Denterie Brugiroux et Entremont
- Section de Brugiroux
- Section du Lapsou
- Section de l'Haut Mur Lapsou
- Section de Chastel
- Section de Brujaleine
- Section de BRUJALEINE / CHASTEL L'HAUT MUR/BRUJALEINE/LAPSOU/BOURG AUXILLAC FARGES LAPSOU BOURG BEX

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE l'état spécial des sections de la commune annexé au compte administratif de Murat 2024 et à la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Christian PICHOT-DUCLOS, Conseiller délégué

Le Secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657. Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_005_2025-BF
A G E D I

15138	VILLE DE MURAT	CA
Code INSEE	ETAT DES BIENS DE SECTION	2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	LIBELLES	Section de CHEVADE BRUGIROUX ENTREMONT	Section de CHEVADE DENTERIE BRUGIROUX	Section de BRUGIROUX	Section de LAPSOU	Section de L'HAUT MUR LAPSOU	Section de CHEVADE DENTERIE	Section de CHASTEL	Section de L'HAUT MUR DE BRUJALEINE	Section de BRUJALEINE DU BOURG DE CHASTEL	Section de BRUJALEINE	Section de BRUJALEINE / CHASTEL + L'HAUTMUR/	Section de MURAT CILHOLS NOZEROLLES	Section de MURAT LABORIE LA CHAPELLE	Section de EZOLDEBEAU LA GRANGE TUILEE	Section de L'HERITIER
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**980,31**	**1 112,27**	**619,81**	**705,40**	**5 310,41**	**2 217,15**	**1 500,98**	**699,20**	**559,31**	**1 354,95**	**542,31**	**0**	**0**	**30,28**	**0**
011	Charges à caractère général	619,00	120,00	459,00	66,00	33,00	1 364,00	106,00	150,00	198,00	199,00	181,00	Néant	Néant	-00	Néant
012	Charges de personnel et frais ass.	361,31	130,53	160,81	361,31	160,81	853,15	361,31	361,31	361,31	1 155,95	361,31			30,28	
023	Virement à la section d'investissement						-00									
002	Déficit de fonctionnement reporté		861,74		278,09	5 116,60		1 033,67	187,89							
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**30 011,09**	**188,88**	**14 598,38**	**474,10**	**727,90**	**113 748,92**	**129,98**	**243,19**	**15 227,33**	**3 357,25**	**9 729,73**	**-00**	**-00**	**100,62**	**-00**
70	Produits des services, du domaine												0	Néant		Néant
75	Autres produits de gestion courante	2 934,80	188,88	2 050,16	474,10	727,90	8 147,39	129,98	243,19	3 699,92	693,68	399,52			54,07	
77	Produits exceptionnels															
002	Excédent antérieur reporté N-1	27 076,29		12 548,22			105 601,53			11 527,41	2 663,57	9 330,21	-00	-00	46,55	-00
	Excédent ou déficit cumulé	29 030,78	-923,39	13 978,57	-231,30	-4 582,51	111 531,77	-1 371,00	-456,01	14 668,02	2 002,30	9 187,42	-00	-00	70,34	-00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap	LIBELLES	Section de CHEVADE BRUGIROUX	Section de CHEVADE DENTERIE	Section de BRUGIROUX	Section de LAPSOU	Section de L'HAUT MUR LAPSOU	Section de CHEVADE DENTERIE	Section de CHASTEL	Section de L'HAUT MUR DE	Section de BRUJALEINE DU BOURG DE	Section de BRUJALEINE	Section de BRUJALEINE / CHASTEL +	Section de MURAT CILHOLS	Section de MURAT LABORIE LA	Section de EZOLDEBEAU LA GRANGE	Section de L'HERITIER
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT						-00									
001	déficits antérieurs reportés	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2128	Terrains															
	RECETTES D'INVESTISSEMENT						-00									
001	excédent d'investissement reporté	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
21	Virement à la section de fonctionnemen															

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025
015-200071702-BF_005_2025-BF
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET: Budget primitif 2025 approbation des états de sections

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L 2412-1 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal établit (alors) un état spécial annexé au budget de la commune, dans lequel sont retracées les dépenses et les recettes de la section ».

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_011_2025-BF
A G E D I

Sur la commune, on dénombre les biens de sections répartis comme suit :

- Section de Murat, Cilhols et de Nozerolles
- Section de Murat, Laborie et La Chapelle d'Alagnon
- Section d'Ezoldebeau et de la Grange Tuilée
- Section de l'Héritier
- Section de Murat et Albepierre
- Section de la Chevade La Denterie
- Section de La Chevade Brugiroux Entremont
- Section de La Chevade La Denterie Brugiroux et Entremont
- Section de Brugiroux
- Section du Lapsou
- Section de l'Haut Mur Lapsou
- Section de Chastel
- Section de Brujaleine
- Section de BRUJALEINE / CHASTEL L'HAUT MUR/BRUJALEINE/LAPSOU/BOURG AUXILLAC FARGES LAPSOU BOURG BEX
- Section de Brujaleine
- Section de BRUJALEINE / CHASTEL L'HAUT MUR/BRUJALEINE/LAPSOU/BOURG AUXILLAC FARGES LAPSOU BOURG BEX

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE l'état spécial des sections de la commune annexé au budget primitif de Murat 2025 et à la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025

015-200071702-BF_011_2025-BF
A G E D I

15138	VILLE DE MURAT	BP
Code INSEE	ETAT DES BIENS DE SECTION	2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	LIBELLES	Section de CHEVADE BRUGIROUX	Section de CHEVADE DENTERIE	Section de BRUGIROUX	Section de LAPSOU	Section de L'HAUT MUR LAPSOU	Section de CHEVADE DENTERIE	Section de CHASTEL	Section de L'HAUT MUR DE	Section de BRUJALEINE DU BOURG	Section de BRUJALEINE	Section de BRUJALEINE / CHASTEL +	Section de MURAT CILHOLS	Section de MURAT LABORIE LA	Section de EZOLDEBEAU LA GRANGE	Section de L'HERITIER
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**31 965,55**	**979,83**	**16 034,36**	**1 329,76**	**5 629,56**	**119 550,97**	**1 572,03**	**642,65**	**18 170,90**	**2 353,00**	**9 565,67**	**0**	**0**	**121,68**	**0**
011	Charges à caractère général	31 843,91	53,00	15 912,72	259,06	28,00	114 331,57	52,00	65,00	18 049,26	1 760,11	9 444,03	Néant	Néant	94,29	Néant
012	Charges de personnel et frais ass.	121,64	3,44	121,64	839,40	1 019,05	839,40	149,03	121,64	121,64	592,89	121,64			27,39	
023	Virement à la section d'investissement						4 380,00									
002	Déficit de fonctionnement reporté		923,39		231,30	4 582,51		1 371,00	456,01							
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**31 965,55**	**979,83**	**16 034,36**	**1 329,76**	**5 629,56**	**119 550,97**	**1 572,03**	**642,65**	**18 170,90**	**2 353,00**	**9 565,67**	**-00**	**-00**	**121,68**	**-00**
70	Produits des services, du domaine												0	Néant		Néant
75	Autres produits de gestion courante	2 934,77	979,83	2 055,79	1 329,76	665,48	8 019,20	1 572,03	642,65	3 502,88	350,70	378,25			51,34	
	uits exceptionnels					4 964,08										
	lent antérieur reporté N-1	29 030,78		13 978,57			111 531,77			14 668,02	2 002,30	9 187,42	-00	-00	70,34	-00
	lent ou déficit cumulé															-00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	LIBELLES	Section de CHEVADE BRUGIROUX	Section de CHEVADE DENTERIE	Section de BRUGIROUX	Section de LAPSOU	Section de L'HAUT MUR LAPSOU	Section de CHEVADE DENTERIE	Section de CHASTEL	Section de L'HAUT MUR DE	Section de BRUJALEINE DU BOURG DE	Section de BRUJALEINE	Section de BRUJALEINE / CHASTEL +	Section de MURAT CILHOLS	Section de MURAT LABORIE LA	Section de EZOLDEBEAU LA GRANGE	Section de L'HERITIER
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT															
	ts antérieurs reportés	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
	tructions															
	RECETTES D'INVESTISSEMENT															
	ention Etat	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
	nent à la section de fonctionneme															

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025
015-200071702-BF_011_2025-BF
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS, Alain BARRES donne pouvoir à Jean BOUCHER.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Vu la délibération du 31 juillet 2017 portant procédure d'intégration fiscale progressive avec un lissage des taux d'imposition sur une durée de 12 ans.
Vu la volonté des élus de baisser les taux d'imposition pour neutraliser la hausse des valeur locatives cadastrales

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025
Date de reception de l'AR: 16/04/2025

015-200071702-BF_023_2025-BF
A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de diminuer les taux d'imposition comme suit :

	Bases d'imposition effectives 2024	Base prévisionnelles 2025	Taux 2025	Produit escompté 2025
Taxe foncière (bâti)	2 461 119	2 507 000	50.99 %	1 278 319
Taxe foncière (non bâti)	36 436	37 000	71.28%	26 374
Taxe d'habitation	711 258	687 900	15.79 %	108 619

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

MAIRIE DE MURAT 15300 (Cantal)

Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025
Date de reception de l'AR: 16/04/2025

015-200071702-BF_023_2025-BF
A G E D I

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 138 MURAT FUSIONNEE

ARRONDISSEMENT : 15 SAINT-FLOUR

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ST FLOUR

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 461 119	51,86	120,48	2 507 000	1 300 130	50.99	1 278 319
Taxe foncière non bâties (TFNB)	36 436	72,50	215,29	37 000	26 825	71.28	26 374
Taxe d'habitation (TH)	711 258	16,06	46,50	687 900	110 477	15.79	108 619
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		1 413 312
				Total	1 437 432		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col 4 x col.2 x col.3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
ère bâties (TFB)	Produit total souhaité		50.99
ère non bâties (TFNB)	1 413 312	= 0.983220	71.28
bitation (TH)	1 437 432		15.79
foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐

OURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

A	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			83 739	0	0	- 196 053	- 112 314

LISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

attendus des es à taux voté col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
		- 112 314		1 300 998

À AURILLAC

Le 14 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
NATHALIE DESHAYES

Le

Pour la Préfecture,

Le 24/04/2025

Pour la Commune,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025
Date de reception de l'AR: 16/04/2025
015-200071702-BF_023_2025-BF
A G E D I

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 138 MURAT FUSIONNEE
ARRONDISSEMENT : 15 SAINT-FLOUR
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ST FLOUR

N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	1 986
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	78 477
d. Logements sociaux	330
Taxe foncière non bâtie	2 946
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
industriels	
allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	235 969
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	6 046
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	687 900
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrevées hors locaux vacants	34 807
d. Bases dégrevées locaux vacants	
e. Bases dégrevées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,857789
d. Taux FB commune 2020	28,30
e. Taux FB département 2020	23,56

NTS UTILES AU VOTE DES TAUX

PLAFONDS

	Taux moyens communaux de 2024 au niveau : national 11	Taux moyens communaux de 2024 au niveau : départemental 12	Taux plafonds de 2025 13	Taux des EPCI de 2024 14	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14) 15
cière bâtie (TFB)	39,74	48,19	120,48	>>>	120,48
cière non bâties (TFNB)	51,08	92,97	232,43	17,14000	215,29
abitation (TH)	23,88	23,86	59,70	13,20000	46,50
n foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 28,24

NUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	10,10
b. Taux maximum de la majo	>>>

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025
Date de reception de l'AR: 16/04/2025
015-200071702-BF_023_2025-BF
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : ECOLE JEAN-JACQUES TRILLAT : PARTICIPATIONS COMMUNALES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Vu les rencontres avec les Maires des communes contributrices à l'école Jean-Jacques Trillat le 19 juin 2024.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions de l'article 23 de la loi 83-663 du 22 Juillet 1983, qui prévoit qu'une participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants d'autres communes peut être demandée par la commune d'accueil à la commune de résidence de l'enfant concerné.

Le calcul de cette participation prend en compte ion
des enfants. Cela concerne les dépenses directes le de
l'école (fournitures scolaires, petit matériel, matéri M et

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_017_2025-DE
A G E D I

agents de service, etc). Cette participation doit également couvrir les dépenses indirectes liées à l'entretien des bâtiments et au chauffage, ainsi qu'aux produits d'entretien et autres fournitures.

Monsieur le Maire souligne que cela ne prend pas en charge les dépenses liées aux activités périscolaires ou au surcoût de la cantine par rapport à au prix de vente des tickets ; l'ensemble de ces dépenses est pris en charge par la Ville de Murat seule.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de réviser le calcul du forfait pour les communes suite à la baisse des effectifs et à l'inflation augmentant significativement le coût par élève.

Vu la réunion des communes contributrices au fonctionnement de l'école publique Trillat tenue le mardi 04 mars 2025 et le courrier envoyé à ces dernières daté du même jour.

Monsieur le Maire propose de le fixer à 900.00 € par élève sans règle du potentiel financier (prix unique pour toutes les communes).

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE le tarif de 900.00 €, forfait unique par élève ;

CHARGE MONSIEUR LE MAIRE de mettre les sommes dues par les communes concernées en recouvrement en l'autorisant à signer la convention de participation aux charges de fonctionnement.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

MAIRIE DE MURAT 15300 (Cantal)

Gilles CHABRIER

Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_017_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Tarifs eau et assainissement 2025

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour maintenir le même niveau de service public après une augmentation des coûts fixes (électricité, personnel), des frais de mise aux normes (station d'épuration et captage) et des nouvelles taxes de l'Agence de l'eau.

Comme vu lors de la séance du groupe de travail eau et assainissement du 11 février 2025.

La présente décision représente une hausse d'environ 25.00 € TTC/foyer/an pour une consommation d'eau potable et d'assainissement moyenne de 120m3/an.
25% de cette augmentation est uniquement le fait d'une hausse des taxes de l'Agence de l'Eau.

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_018_2025-DE
A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les tarifs suivants à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025

SERVICE EAU POTABLE

Abonnement eau	40.00 €
Consommation de 1 à 60 m3	0.97 €
Consommation de 61 à 120 m3	0.83 €
Consommation de 121 m3 à 600 m3	0.40 €
Consommation au-delà de 601 m3	0.82 €
Redevance « performance des réseaux d'eau potable » /m3	0.02 €
Redevance « consommation d'eau potable » /m3	0.33 €
Redevance prélèvement ressource en eau	0,054
Soit un prix du m3 pour une consommation de 120m3/an	*1.73 €*

SERVICE ASSAINISSEMENT

	Murat (Abonnés de la station d'épuration)	La Chevade (abonnés des lagunes de la Chevade)
Abonnement assainissement	40.00 €	40.00 €
Consommation assainissement de 0 à 60 m3	1.04 €	0.70 €
Consommation assainissement de 61 à 120 m3	1.00 €	0.50 €
Consommation assainissement de 121 à 500 m3	0.80 €	0.30 €
Consommation assainissement au-delà de 120 m3	1.00 €	0.30 €
Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif/m3	0.08 €	0.08 €
Redevance collecte traitement des boues (reversée à la Com Com)	0,24 €	0.24 €
Soit un prix du m3 pour une consommation de 120m3/an	*1.84 €*	*1.38 €*

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_018_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Rénovation des entrées de ville

Demande de subvention FOND CANTAL SOLIDAIRE 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la priorité politique donnée au cœur de ville et le maintien dans le label de qualité PETITE CITE DE CARACTERE.

Pour ce faire, suite aux différentes rénovations structurantes du cœur de ville, il convient de travailler les AMENAGEMENTS DES ENTREES DE BOURG. Ainsi la commission travaux a travaillé sur les axes prioritaires pour embellir nos portes d'entrées et a sélectionné les lieux suivants :

- Parking du Foirail (entrée depuis Massiac et la RN 122), réalisé en 2024
- Rue Marchadial (entrée depuis le Cézallier), prévue en 2025
- Aire de Bellevue (entrée depuis Riom-ès-Montagnes), prévue en 2025
- Avenue Hector Peschaud (partie basse, entrée

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_019_2025-DE
A G E D I

Le projet consiste à :

- ✓ Réaménager la voirie, les abords et la signalétique pour embellir et favoriser l'entrée dans le cœur de ville
- ✓ Mettre en valeur nos parking d'entrée de bourg
- ✓ Faciliter l'accès selon les mobilités : piétons, voitures

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
TRANCHE FERME RUE MARCHADIAL	239 979,41 €		DETR 2024 (hors réseaux)	19%	71 126,48 €
TRANCHE FERME BELLEVUE	55 856,57 €		VILLAGE REMARQUABLE 2023	43%	160 729,50 €
TRANCHE OPTIONNELLE AVENUE PESCHAUD	33 938,00 €		FCS 2023		
OPTION 6 TROTTOIRS EN ENROBES AVENUE HECTOR PESCHAUD	11 465,00 €		FCS 2025 - Avenue, Aire, Rue	16%	60 000,00 €
MOE (hors réseaux) BUDGET PRINCIPAL	31 066,13 €				
TOTAL HT	372 305,11 €		TOTAL	78%	291 855,98 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- SOLLICITE une subvention de 60 000.00 € auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cantal au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025-2027 ;
- DIT que les travaux n'ont pas commencés à ce jour et précise que les travaux sont prévus dès mai 2025 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_019_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Réhabilitation du réseau d'assainissement de la RN122

Demande de subvention FOND CANTAL SOLIDAIRE 2025

L'étude diagnostique sur le système d'assainissement de la commune de Murat a permis d'identifier des rejets directs d'eaux usées au milieu naturel. En effet, les campagnes de mesures ainsi que les flux de pollution réalisés ont révélé une exfiltration sur un bassin versant. Ces conjectures ont été validées par le passage caméra sur la RN122 qui confirme des réseaux anciens et fuyards.

Les travaux prévoient, le long de la RN 122, le chemisage des canalisations existantes. L'utilisation de techniques dites "Sans Tranchées" permet ainsi de s'affranchir de la réfection de surface. Les antennes à proximité seront quant à elles reprises à neuf en PVC (DN 200 à 500mm). Les regards non chemisés lors des travaux de 2016 seront également repris.

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_020_2025-DE
A G E D I

- ⇨ Elimination des rejets d'eaux usées au milieu naturel estimé à 45m3/j & 18kg d DBO5/j
- ⇨ Elimination des eaux clairs parasites permanentes : 101, 7 m3/j soit 11,5% du total identifié.
- ⇨

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
MARCHE DE TRAVAUX	69 045,00 €		DETR 2022	25,0%	18 723,75 €
MAITRISE D'ŒUVRE	5 850,00 €		AGENCE DE L'EAU	35%	26 213,25 €
			FCS 2025	20%	14 979,00 €
TOTAL HT	**74 895,00 €**		**TOTAL**	**80%**	**59 916,00 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **SOLLICITE** une subvention de 14 979 000.00 € auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cantal au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025-2027 ;
- **DIT** que les travaux n'ont pas commencés à ce jour et précise que les travaux sont prévus en 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_020_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 06 novembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Tarifs Maison de la Faune 2025

Monsieur le Maire propose d'approuver les nouveaux tarifs à compter du 01/04/2025 pour la Maison de la Faune.

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_021_2025-DE
A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les tarifs suivants à compter du 01/04/2025

TARIFS ENTREE

Entrée adulte	5,00 €
Tarif réduit (famille nombreuse, carte Cezam, handicapé, demandeur d'emploi, étudiant)	3,50 €
Enfant 5-18 ans (gratuit moins de 5 ans)	3,00 €
Groupe 10 enfants ou groupe scolaire	2,5 € 1 accompagnateur gratuit pour 5 enfants maternels et établissements spécialisés pour 7 enfants élémentaire, collège, lycée
Groupe 10 adultes	4,00 €
Groupe à partir de 500 personnes dans l'année	4,00 €
Location de salle d'activité (hors association Murat) pour une demie journée	75,00 €
Bon cadeaux ; invitation partenaires ; personnels musée cantalien	Gratuit
Escape Game tarif adulte	15.00 €
Escape Game tarif enfants à partir de 6 ans (gratuit en dessous de 6 ans)	10.00 €
Explorama adultes	9.00 €
Explorama enfants à partir de 8 ans	5.00 €
Explorama classe sans animation	80.00 €
Explorama classe avec animation	200.00 €

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_021_2025-DE
A G E D I

TARIFS BOUTIQUE

Catégorie	Désignation	Prix conseillé/constaté
Cartes postales	Strigiformes	1.50 €
	Coccinelles	1.50 €
	Loups	1.50 €
	Passereaux 1	1.50 €
	Passereaux 2	1.50 €
	Coraciiformes	1.50 €
	Collection Isabelle NAUDIN	3.00 €
	Collection Quentin COUDERC	2.00 €
	Collection Véronique BRUN	2.00 €
Appeaux	Petits oiseaux	4.00 €
	Chouette hulotte	8.00 €
	Tourterelle	8.00 €
	Canard	7.00 €
	Chouette chevêche	8.00 €
	Grive	7.00 €
	Coucou	10.00 €
Dragon de bois	Défi de la montagne	30.00 €
Carnets	Carnets papillon	2,50 €
Puzzles	Papillons	37,80
	Oiseaux	37,80
	Abeilles	37,80
Porte-clés	Ecureuils	3.00 €
	Faucons	3.00 €
	Mésanges bleues	3.00 €
	Loups	3.00 €
	Marmottes	3.00 €
	Aigles	3.00 €
	Chouettes	3.00 €
	Hiboux	3.00 €
	Aigles royaux	3.00 €
Lance-pierre	Chouette	8.00 €
	Loup	8.00 €
Crayons de papier	Mouette	3.00 €
	Loup	3.00 €
	Chouette	3.00 €
	Marmotte	3.00 €
	Ecureuils	3.00 €
Jouets de Fanny	Yoyo	8.00 €
	Pic vert	28.00
Jeux	Jeu de mémoire Isabelle NAUDIN	35.00 €
	Terre du Cantal	14.00 €
Médailles	Fonderie Saint-Luc	2.00 €
Affiches	Chenilles	9,90 €
	Nos petits oiseaux	9,90 €
	Abeilles	9,90 €
	Papillons	9,90 €
	Nos bons papillons	9,90 €
	Insectes	9,90 €
	Oiseaux Audubon	9,90 €
	Chouettes	9,90 €
	Poissons	9,90 €
Couteaux	Charlie MARIDET	59.00 €
Livret de visite		3.00 €
Moulin Roty	Stickers Nature	4.90€
	Jeu 7 familles	9.90€
	Kazoo chantant	7.90€
	Oiseau équilibriste	8.90€
	Cerf-volant oiseau	19.90€
	Bossole	9.90€
	Monoculaire	14.90€
	Coffret découverte d	
	Loupe	
	Papillon magique	

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_021_2025-DE
A G E D I

Livres	Papillon Azuré/Patricia Rochès	12.00 €
	Oiseaux des villes, Andrea Schulze	6.95 €
	Oiseaux chanteurs, Helga Hofman	6.95 €
	Oiseaux d'Auvergne, Losange	9.00 €
	Rapaces, Marc Duquet	10.50 €
	Mammifères sauvages de France, Valérie Besnard, François Moutou	6.95 €
	Les animaux de la montagne, Mariette Guigal, Amaterra	7.50 €
	Animaux des montagnes, Sandrine Stefaniak	10.50 €
	Les animaux de montagne, Christine Baillet	9.90 €
	Insectes, Roland Gerstmeier	6.95 €
	Papillons, Gérard Luquet	8.50 €
	Papillons, Vincent Albouy	10.50 €
	Abeilles sauvages, Nicolas, Vereecken	10.50 €
	L'indispensable guide des araignées communes de France et autres arachnides, Dominique Martiré	14.90 €
	Reconnaître toutes les espèces Auvergne	14.00 €
	Guide du pisteur débutant - Reconnaître les traces et les empreintes d'animaux sauvages, Vincent Albouy, Delaschaux et Niestlé	13.50 €
	Les crottes des animaux, John Townsend	16.90 €
	Le petit guide des empreintes. 70 traces et indices à découvrir, Thomas Baffault, Lise Herzog	3.99 €
	Le petit guide des plantes à abeilles - 70 espèces mellifères à découvrir, Morgane Peyrot, Lise Herzog	3.99 €
	Fleurs d'Auvergne, Philippe Antonetti	10.10 €

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_021_2025-DE
A G E D I

	L'abécédaire de la nature près de chez toi	12.00 €
	Les mal-aimés	32.00 €
	Le petit guide des oiseaux migrateurs	3.99 €
	Le petit guide des nids et des œufs	3.99 €
	Mon cahier nature	7.50 €
	Mon cahier d'activités nature	9.90 €
	Coloriage d'animaux – Isabel Naudin	8.00 €
	La nature en ville – mon cahier d'observation et d'activités	8.90 €
	Les bêtes qui font peur – Mon cahier d'observation et d'activités	8.90 €
	Mon cahier des 4 saison – Découvre la nature autour de toi !	12.90 €
	200 activités nature	10.90 €
	Mon cahier nature – Dans la forêt	7.50 €
	Mon grand cahier Montessori de la nature	11.95 €
	Les pollinisateurs	11.00 €
	Insectes pollinisateurs et plantes mellifères	12.90 €
	Ecoute les oiseaux	19.90 €
	Mémo des oiseaux	12.90 €
	Mémo des insectes	12.90 €
	Les aventuriers au jardin bio explorent le monde	14.00 €

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_021_2025-DE
A G E D I

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le secrétaire

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_021_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Personnel communal : Créations de postes.

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le tableau des effectifs de la commune de Murat,

Considérant que certains agents remplissent les conditions règlementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Vu la délibération relative aux ratios d'avancement de grade du 1er avril 2025 ;

Monsieur le Maire propose la création des p

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_011_2025-DE
A G E D I

FILIERE TECHNIQUE			
GRADE	CATEGORIE	Nombre de poste à créer et quotité horaire	Justification
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	Création de deux postes titulaires à temps complet	Avancement de grade
		Création d'un poste titulaire à temps non complet (15.5 heures hebdomadaires)	Avancement de grade
		Création d'un poste titulaire à temps non complet (28 heures hebdomadaires)	Avancement de grade

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la création des postes ci-dessus au 01/04/2025 :

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire

Gilles CHABRIER

Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_011_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET: Personnel communal : ratios avancement de grade 2025

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_025_2025-DE
A G E D I

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 13 Mars 2025 ;

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

CATEGORIE C		
GRADE ORIGINE	**GRADES D'AVANCEMENT**	**RATIOS**
ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2NDE CLASSE	100%
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2NDE CLASSE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	100%
ADJOINT DU PATRIMOINE	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2NDE CLASSE	100%
CATEGORIE B		
GRADE ORIGINE	**GRADES D'AVANCEMENT**	**RATIOS**
REDACTEUR	REDACTEUR PRINCIPAL 2NDE CLASSE	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le Secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_025_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Personnel communal : Suppressions de postes

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984 est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_026_2025-DE
A G E D I

Compte tenu du fait que suite à la réorganisation des services et des avancements de grade certains postes ont été créés sans suppression, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Vu l'avis du Comité social territorial réuni le 13 Mars 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide la suppression des postes suivants au 01/04/2025 :

FILIERE ADMINISTRATIVE			
GRADE	CATEGORIE	Nombre de poste à supprimer et quotité horaire	Justification
Attaché	A	Suppression d'un poste titulaire à temps complet	Poste non pourvu
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	Suppression d'un poste titulaire à temps complet	Avancement de grade suite obtention concours
		Suppression d'un poste titulaire à temps complet	Poste non pourvu – Mutation de l'agent
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	Suppression d'un poste titulaire à temps complet	Avancement de grade
		Suppression d'un poste titulaire à temps complet	Avancement de grade
Adjoint administratif	C	Suppression d'un poste titulaire à temps complet	Avancement de grade
FILIERE TECHNIQUE			
GRADE	CATEGORIE	Nombre de poste à supprimer et quotité horaire	Justification
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	Suppression d'un poste titulaire à temps non complet (31.5 heures hebdomadaires)	Avancement de grade
		Suppression d'un poste titulaire à temps complet (15.5 heures	Avancement de grade

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_026_2025-DE
A G E D I

Adjoint technique	C	hebdomadaires)	
FILIERE POLICE			
Brigadier Chef Principal de police municipale	C	Suppression d'un poste titulaire à temps complet	Départ à la retraite
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Agent Territorial spécialisé des écoles maternelles	C	Suppression d'un poste d'ATSEM Principal de 2ème classe à temps complet	Départ à la retraite

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_026_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Personnel communal : Mise à jour du tableau des emplois

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu les délibérations du 11 Juillet 2022, du 15 Décembre 2023, du 10 Avril 2024, du 05 Juin 2024 et du 1er avril 2025, portant créations de postes ;

Monsieur le Maire informe qu'il appartient au Conseil Municipal, compte tenu des créations de postes et des nécessités des services, d'approuver le tableau des emplois ;

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_027_2025-DE
A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve le tableau des emplois indiqué ci-dessous au 01/04/2025 :

FILIERE ADMINISTRATIVE				
Cadre d'emploi :	Grade :	Effectif	Catégorie (Titulaire ou contractuel)	Pourvu ou non
Attaché territorial	Attaché territorial	2 postes à temps complet	1 Titulaire 1 Contractuel	Non pourvus Pourvu
Rédacteur territorial	Rédacteur Principal 1ère classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non pourvu
	Rédacteur Principal 2ème classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non pourvu
	Rédacteur	2 postes à temps complet	2 Titulaires	Pourvus
Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1ère classe	2 postes à temps complet	2 Titulaires	Pourvus
	Adjoint administratif principal 2ème classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non pourvu
	Adjoint administratif	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non pourvu
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien territorial	Technicien territorial Principal 1ère classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non pourvu
	Technicien territorial Principal 2ème classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non pourvu
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1 poste à temps complet	1 titulaire	Pourvu
	Agent de maîtrise	1 poste à temps complet	1 titulaire	Non pourvu
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	4 postes à temps complet 1 poste à 31,5h hebdo 1 poste à 28h hebdo	4 Titulaires 1 Titulaire 1 Titulaire	2 Pourvus 2 Non pourvus Pourvu Non pourvu

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_027_2025-DE
A G E D I

		1 poste à 15,5h hebdo	1 Titulaire	Non pourvu
	Adjoint technique principal 2ème classe	6 postes à temps complet 1 poste à 33.5h hebdomadaires 1 poste à 28h hebdomadaires 1 poste à 15.5h hebdomadaires	6 titulaires 1 titulaire 1 titulaire 1 titulaire	4 Pourvus 2 Non pourvus Non pourvu Pourvu Pourvu
	Adjoint technique	10 postes TC	6 Titulaires 4 Contractuels	3 postes pourvus et 3 non pourvus 4 Pourvus
	Adjoint technique	2 postes à temps non complet	1 poste à 33.5 heures - Titulaire 1 poste à 28 heures - Contractuel	Pourvu Pourvu
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
ATSEM	ATSEM Principal 2ème classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non Pourvu
	ATSEM Principal 1ère classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Pourvu
FILIERE CULTURELLE				
Assistant conservation patrimoine	Assistant conservation patrimoine	1 poste temps complet	Titulaire	Non pourvu
Adjoint patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1 poste temps complet	Titulaire	Non Pourvu
	Adjoint du patrimoine	1 poste temps complet	Contractuel	Pourvu
	Adjoint du patrimoine	1 poste à temps non complet (15 heures)	Titulaire	Pourvu
	Adjoint d'animation	1 poste à temps complet	Titulaire	Pourvu
FILIERE SPORTIVE				
Educateur des activités physiques et sportives	Educateur des activités physiques et sportives	1 poste	Non titulaire	Pourvu
ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI				
Chargé de communication et des affaires culturelles	Chargé de communication et des affaires culturelles	1 poste	Non titulaire	Pourvu

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025 chapitre 012, charges de personnel.

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_027_2025-DE
A G E D I

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_027_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : vente d'un kangoo du budget principal au service de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire rappelle la vente du fourgon du service de l'eau et l'assainissement par délibération en date du 04 février 2025.

Il est proposé que le budget principal vende un kangoo au service de l'eau et l'assainissement pour s'assurer d'une correspondance entre l'actif comptable du service et le réel (obligation d'un véhicule pour le service).

Il est proposé la vente du kangoo immatriculé BJ-991-WT à 500,00 €

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_028_2025-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

FIXE à 500.00 euros le tarif de vente du véhicule du kangoo immatriculé BJ-991-WT au service de l'eau et l'assainissement

AUTORISE LE MAIRE à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le Secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_028_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : INTEGRATION DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX HUMIDES DU LOTISSEMENT LE BELVEDERE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer la voirie et les réseaux humides du lotissement LE BELVEDERE, pour lesquels une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (hors travaux de finition) a été déposée en mairie le 28 janvier 2025, dans le domaine public communal.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie et les réseaux, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_013_2025-DE
A G E D I

De plus il est nécessaire de classer dans le domaine public la parcelle A 1220 achetée dans le cadre de l'opération mais restée en dehors du périmètre du lotissement. Cette parcelle étant traversée par des réseaux humides communaux il est cohérent de l'intégrer au domaine public communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **DEMANDE** le classement de cette voie dans les voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière)

- **DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.

- **DEMANDE** l'intégration au domaine public communal de la parcelle A1220

- **DEMANDE** également le classement des réseaux humides dans le domaine public communal et cela jusqu'au regard de branchement de chacun des lots.

- **DONNE TOUT POUVOIR A MONSIEUR LE MAIRE** pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à l'intégration de la voirie et des réseaux humides du lotissement LE BELVEDERE au sein du domaine public communal.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le Secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_013_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : VENTE DES PARCELLES 0A 1201, 1218, 1202, 1203

Vu le bornage en date du 08 décembre 2023,

Vu le bornage modifiant le périmètre du lotissement LE BELVEDERE en date du 17 mars 2025

Il est proposé à la vente par mesure de cohérence géographique les parcelles 0A 1201, 1218, 1202, 1203 « mise à part » du lotissement LE BELVEDERE pour les riverains de la parcelle à lotir.

Il est proposé les tarifs suivants :

- Parcelles 1201 et 1218 = 4 975.00 € à vendre à Monsieur LETRONC Frédéric et Madame CANET Françoise résidant 4 la Grange Tuilée 15300 MU

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_014_2025-DE
A G E D I

- Parcelle 1202 = 3 700.00 € à vendre à Monsieur DAURIAC Philippe résidant 10 Impasse de Peyre Gairi 15300 MURAT
- Parcelle 1203 = 720.00 € à vendre à Monsieur ARMANDET Jean-Marc et Madame FAIVRE Véronique résidant 9 Impasse de Peyre Gairi 15300 MURAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- AUTORISE la vente des parcelles comme suit :
  - Parcelles 1201 et 1218 = 4 975.00 € à vendre à Monsieur LETRONC Frédéric et Madame CANET Françoise résidant 4 la Grange Tuilée 15300 MURAT
  - Parcelle 1202 = 3 700.00 € à vendre à Monsieur DAURIAC Philippe résidant 10 Impasse de Peyre Gairi 15300 MURAT
  - Parcelle 1203 = 720.00 € à vendre à Monsieur ARMANDET Jean-Marc et Madame FAIVRE Véronique résidant 9 Impasse de Peyre Gairi 15300 MURAT

- PRECISE que les frais d'acquisition sont à la charge de la Mairie de Murat.

- AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE à signer l'acte notarié pour cette transaction.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le Secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_014_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : VENTE DES LOGEMENTS DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE

Vu l'avis des domaines en date du 30 avril 2024

Vu le débat en Conseil municipal du 11 septembre 2024

Vu le courrier de Cantal Habitat – OPH DU CANTAL reçu le 10 octobre 2024 et la délibération de son Conseil d'administration validant la proposition communale d'acquisition de l'ensemble immobilier de 15logements dit les « logements de l'ancienne école maternelle » 6 rue du faubourg Notre Dame 15300 MURAT, correspondant

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_015_2025-DE
A G E D I

à une partie de la parcelle AE 98 (bornage en cours), la parcelle AE 379 et la parcelle AE 455 au prix de 625 000.00 €.

Vu la convention signée le 23 avril 2012 entre l'Etat et la Ville de Murat n°15/3/04.2012/2006 569/002 pour le programme d'aménagement de 6 logements sociaux au sein de l'ancienne école maternelle

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **DECIDE DE VENDRE** à CANTAL HABITAT – OPH DU CANTAL l'ensemble immobilier de 15logements dit les « logements de l'ancienne école maternelle » 6 rue du faubourg Notre Dame 15300 MURAT, correspondant à une partie de la parcelle AE 98 (bornage en cours), la parcelle AE 379 et la parcelle AE 455 au prix de 625 000.00 €.

- **PRECISE** que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acheteur.

- **AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE** à signer l'avenant à la convention du 23 avril 2012 entre l'Etat et la Ville de Murat n°15/3/04.2012/2006 569/002 qui a pour objet de substituer, en qualité de propriétaire bailleur, l'OPH du Cantal, CANTAL HABITAT à la commune de MURAT

- **AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE** à signer l'acte notarié et tout documents nécessaires à cette transaction pour cette transaction.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le Secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_015_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	20

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD, Jean BOUCHER.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : OPERATION FACADES – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Vu la délibération du 18 Juillet 2024 approuvant le règlement «Opération Façades cœur de ville 3ème tranche» ;

Considérant les dossiers de demande de subvention reçus complets ;

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes, sous réserve de l'obtention de l'arrêté d'urbanisme de non-opposition aux travaux :

Au titre de l'AAP VILLAGE REMARQUABLE 2024

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_012_2025-DE
A G E D I

NOM Prénom	Coût total des travaux HT	Montant HT pris en charge	Subvention Commune de Murat 20% (avec plafond à 5 000 €)
AMILHAUD Jean-Pierre	16 313,27 €	14 043,27 €	2 808,65 €
CHAPAT Anne-Marie	17 186,00 €	13 542,00 €	2 708,40 €
ANDRE Julie	23 136,00 €	13 865,00 €	2 773,00 €
TURQUET Jacques	17 155,84 €	17 155,84 €	3 431,20 €
BOUVET Christian (8 Rue Marchadial)	8 644,32 €	2 107,52 €	421,50 €
BOUVET Christian (10 Rue Marchadial)	6 578,28 €	6 018,28 €	1 203,65 €
BOUCHER Jean	25 059,44 €	25 059,44 €	5 000,00 €
ARGENTIE Anne	6 456,91 €	6 456,91 €	1 291,40 €
LESCAL Camille	31 836,80 €	31 836,80 €	5 000,00 €
MACAULT Jean-Claude	6 480,20 €	6 480,20 €	1 296,05 €
SCI Les Telhs	18 448,44 €	18 448,44 €	3 689,70 €
SCI VETEMURAT	7 133,00 €	6 474,00 €	1 294,80 €
DA COSTA André	11 285,00 €	11 285,00 €	2 257,00 €
TOTAL	195 713,50 €	172 772,70 €	33 175,35 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- APPROUVE le versement des subventions aux personnes indiquées ci-dessous sous réserve du respect du règlement des opérations façades.
- **PRECISE QUE** le versement de la subvention interviendra à l'achèvement des travaux ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus aux budgets primitifs 2025 et suivants opération 172 Cœur de ville, chapitre 20 Subventions d'équipements versées, article 20422 ;
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le secrétaire

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse W

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_012_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Remplacement éclairage public accidenté Avenue Hector Peschaud – AAI223

Monsieur le Maire indique que les travaux peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant de l'opération s'élève à 2 740.00 €
Vu la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009 ces travaux seront entrepris après acceptation de la commune et le versement d'un fond de concours égal à 50% du montant HT de l'opération en un versement lors du décompte des travaux. Ici le montant de la participation prévue est de 1 370.00 €
Ce fond de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du syndicat.

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_022_2025-DE
A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DONNE SON ACCORD sur les disposition techniques et financières du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.
PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025 – opération 153.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_022_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	20

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD, Pierrick ROCHE.

Secrétaire de Séance : Flore COUTURE

OBJET : Attribution de co-financement à l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes et de Hautes Terres Communauté « Financer mon investissement commerce et artisanat » par fonds de concours

SARL LA BONNE VIE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention pour la mise en œuvre des aides économiques par les EPCI dans le cadre de la loi NOTRe signée entre la Région Auvergne Rhône Alpes et Hautes Terres communauté le 27 novembre 2018 son actualisation au 14 juin 2021 et son avenant de prolongation jusqu'au 31/12/2022 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Hautes Terres Communauté n°2021CC-11 du 18 février 2021 proposant l'extension aux communes du cofinancement de l'aide régionale aux petites entreprises avec point de vente

Vu la délibération du Conseil Municipal de Murat du 20 .0%

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_024_2025-DE
A G E D I

pour les aides aux petites entreprises avec point de vente dans le périmètre APph de l'AVAP

Vu la convention signée entre la Mairie et Murat et Hautes Terres Communauté relative au versement d'un fond de concours par la commune de Murat à Hautes Terres Comunauté

Rappelant que ce dispositif d'aides en faveur de l'économie de proximité permet d'obtenir un taux d'aides publiques de 40% des dépenses éligibles, dont 20% de la Région Auvergne Rhône Alpes, 10% de Hautes Terres Communauté, et 10% de le Mairie de Murat (uniquement périmètre APph de l'AVAP) et dont les principaux critères d'éligibilité sont les suivants :

- Entreprise commerciale (surface de vente <40m²), artisanale ou de service
- Moins de 1M€ de CA annuel
- Types de dépenses éligibles : travaux de rénovation, aménagement intérieur, modernisation, acquisition de matériel, frais de communication, honoraires et maîtrise d'œuvre, conception d'un site Internet commercial...
- Montant des dépenses éligibles entre 10 000€ HT et 50 000€ HT

Rappelant que pour la mise en œuvre de ce dispositif d'aides :

- Un dossier est déposé sur une plateforme numérique dédiée de la Région Auvergne Rhône Alpes par le porteur de projet
- L'instruction du dossier unique est assurée par les services de la Région Auvergne Rhône Alpes, en toute transparence avec les services communautaires
- L'attribution définitive de l'aide communautaire et communale n'interviendra qu'après décision de la Région Auvergne Rhône Alpes, conformément au règlement d'attribution des aides
- Le versement des aides ne sera effectué que sur présentation des pièces justificatives : factures acquittées notamment

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à valider, pour chaque dossier, le montant de la subvention prévisionnelle.

Considérant que Hautes Terres Communauté peut effectuer le paiement des parts de subvention intercommunale et communale puis demander par fond de concours un remboursement aux communes ;

Considérant le projet présenté par Messieurs ROCHE, TOROSSIAN et LOUBEYRE, de modernisation du restaurant « LE GRAND CAFE », avec le plan de financement suivant :

- Dépenses : 93 391.83 € HT, dépense éligible plafonnée à 50 000 €
- Recettes :
  - Région – 20 % : 10 000 €
  - Hautes Terres Communauté – 10 % : 5 000 €
  - Commune de Murat -10% : 5 000 €
  - Complément LEADER : 17 356.73 €

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_024_2025-DE
A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** la participation de la Mairie de Murat pour la subvention du commerce « SARL LA BONNE VIE » de Messieurs ROCHE, TOROSSIAN et LOUBEYRE pour 5 000.00 € au titre de l'aide aux commerces du cœur de ville.
- DIT que la subvention sera définitivement validée par la Mairie de Murat après décision de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la communauté de communes Hautes Terres Communauté conformément au règlement d'attribution des aides.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus sur l'opération d'investissement 172 « cœur de ville » et seront imputés au compte « 2041512 – Subventions d'équipements versées – GFP de rattachement » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_024_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Rénovation des éclairages des stades Jean JAMBON et de la Croix-Jolie pour des projecteurs LEDs et un classement E6.

Demande de subvention FOND d'AIDE au FOOTBAL AMATEUR

La Ville appui son club de football par ses équipements publics mis à disposition : le stade Jean Jambon et le stade de la Croix-Jolie avec leurs vestiaires, qui représentent un coût de fonctionnement annuel de 39 000.00 € (personnel de tonte et de traçage, engrais, entretien des terrains, chauffage des vestiaires...). De même elle soutient son association par une subvention annuelle de fonctionnement conséquente (4 900.00 € en 2024) et la mise à disposition de nombreux matériel pour leurs manifestations locales et de district (accueil des finales de la coupe du Cantal, de l'Assemblée Général du District...).

La Ville souhaite déposer un dossier de subvention pour le changement de l'éclairage de nos deux stades pour ainsi s'engager dans une démarche vertueuse d'économ
L'objectif de l'opération est la mise en place des project

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_023_2025-DE
A G E D I

Les travaux doivent être entrepris en 2025-2026, l'échéancier précis sera connu selon la disponibilité des entreprises et le taux de subvention accordé.

Vu l'avis favorable de classement du CRTIS du 13 février 2025

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
Rénovation Eclairage Stade Jambon niveau E6	27 285,00 €		Fond d'Aide au Football Amateur	80%	21 828,00 €
TOTAL HT	27 285,00 €		TOTAL	80%	21 828,00 €

POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
Rénovation Eclairage Stade Croix-Jolie niveau E6	37 060,00 €		DETR 2025	80%	29 648,00 €
TOTAL HT	37 060,00 €		TOTAL	80%	29 648,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- SOLLICITE une subvention de 21 828.00 € auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fond d'Aide au Football Amateur pour la rénovation de l'éclairage du stade Jambon ;
- SOLLICITE une subvention de 29 648.00 € auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fond d'Aide au Football Amateur pour la rénovation de l'éclairage du stade de la Croix-Jolie ;
- DIT que les travaux n'ont pas commencés à ce jour ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_023_2025-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 04 mars 2025

Date d'affichage : 04 mars 2025

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.

Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent : Pierre JUILLARD.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Recours et pénalités contre le concessionnaire PRIMAGAZ.

Vu le contrat de concession de service public signé entre PRIMAGAZ et la Mairie de Murat le 23 février 2023

Vu le courrier recommandé en date du 21 février 2025 mettant en demeure PRIMAGAZ de rétablir le service public et l'utilisation de pénalités conformément à l'article 39-1 dudit contrat de concession.

Vu la réponse de PRIMAGAZ en date du 13 mars 2025 n'ayant pas donné satisfaction sur la volonté et les capacités du concessionnaire à respecter ses engagements de services publics

Vu les problèmes toujours présents dans la gestion de la concession :

- Accueil téléphonique sans réponse pour la majorité des appels des usagers.
- De nombreux usagers ne connaissent pas leur situation de facturation, soit ils n'ont eu aucune facture de PRIMAGAZ depuis octobre 2023, soit n'or [illegible] cier de prélèvement pour l'année 2025 en fonction de [illegible]

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_016_2025-DE
A G E D I

- L'incomplétude du compte rendu d'activité 2023 (qui s'arrête au 31 octobre 2023).

Nous constatons que PRIMAGAZ connaît une interruption fautive du service conformément à l'article 8 du cahier des charges de la concession et les articles 2 et 3 de l'annexe 4 du même document.
Nous constatons que PRIMAGAZ a fourni un compte-rendu annuel d'activité incomplet selon les dispositions de l'article 35 du cahier des charges de la concession.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** la mise en demeure et les pénalités de retard adressés au concessionnaire PRIMAGAZ ;
- **SOMME** le concessionnaire PRIMAGAZ de retrouver un service public efficient pour les usagers de la concession de Murat sur les points indiqués ci-avant : accueil téléphonique, situation des usagers, compte-rendu d'activité complet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente réalisation

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_016_2025-DE
A G E D I